

20 JUL. 2020



Délibération n° 54

AR PREFECTURE

046-200023737-20200702-54_02_07_2020-DE
Regu le 07/07/2020

Séance du 2 juillet 2020 à 19 heures

Le deux juillet deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Fontanes, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (61)

M. DIETSCH Jérôme (Arcambal), Mme WARTEL Catherine (Arcambal), M. NICOLAON Patrick (Bellefond – La Rauze), Mme DALBERA Marie (Bellefond – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), Mme LE FOURN Marie-Laure (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme CAROFF Sylvie (Cahors), M. MARX Jean-Luc (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LENEVEU-RIVIERE Hélène (Cahors), M. PACAUD Denis (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. DELPECH Bernard (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. RACHI Abel (Cahors), Mme BEHEREGARAY Alexia (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme DAPORTA Anne-Céline (Cahors), M. LORIN Thierry (Cahors), Mme DE MEIXMORON Françoise (Cahors), Mme BOUGEARD Elsa (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. VAZ Victor (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VALADE Anne-Rose (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme LOUIS Sylvie (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme VANBESIEEN Joëlle (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. LAFFRAY Patrick (Maxou), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), Mme JORDANET Marie-Christine (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme VOLFF Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq-Lapopie suppléant), Mme RAUZIERES Elodie (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. BORIES Olivier (St Géry – Vers), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille), M. EYROLLES Jean-Louis (Tour-de-Faure suppléant), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels), Mme MAZEYRIE Christelle (Trespoux-Rassiels).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (13)

Mme DEL VITTO Aurore (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. VACANDARE Johann (Cahors – procuration donnée à M. TESTA), Mme BOUIX Catherine (Cahors en retard arrivée à 20h15), M. DUCHESNE François (Cahors – procuration donnée à M. NICOLAON Patrick), M. TREIL Jean (Douelle), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. PONS Stéphane (Mechmont), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (Saint Médard), M. TEYSSÉDRE Patrick (Tour de Faure).

Procurations : 3

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20200702-54_02_07_2020-DE
Regu le 07/07/2020

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement économique

Objet : Subvention au titre des aides à l'immobilier d'entreprise – Entreprise SCI CMS – Le Monta

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 2 juillet 2020
Rapporteur : Denis MARRE

Service : Développement économique

Objet : Subvention au titre des aides à l'immobilier d'entreprise – Entreprise SCI CMS – Le Montat

Vu la loi n° 2015-991 du 07/08/15 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1511-2, L15113, L4251-12, L4251-13, L4251-17, L4251-18 et L5216-5 ;
Vu le Schéma Régional de Développement économique d'Innovation et d'Internationalisation du 02/02/2017 (SRDEII) ;
Vu le Schéma de développement Economique et Touristique du Grand Cahors du 28/03/2018 (SDET) ;
Vu le Règlement d'intervention des Aides à l'Immobilier d'entreprise (AIE) du Grand Cahors adopté le 15/12/2018 ;

Mesdames, Messieurs,

Dans la continuité des précédentes décisions portant sur les aides à l'immobilier d'entreprise, le Grand Cahors a été sollicité pour l'octroi d'une subvention par la SCI CMS détenue à 95% par l'un des deux gérants de la SARL LEBRE SELLEN dans le cadre de son développement.

Cette demande n'a exceptionnellement pas été soumise pour avis à la Commission économique du Grand Cahors pour des raisons de calendrier électoral lié à la crise sanitaire COVID – 19 que nous venons de traverser. Cependant, et compte tenu du contexte économique tendu que traversent aujourd'hui les entreprises il est proposé, afin de soutenir leur trésorerie et de ne pas ralentir leur projet, de soumettre dans un délai raisonnable les propositions de subvention directement au Conseil communautaire.

La SARL LEBRE a été créée en 1977. Monsieur Christophe SELLEN, aujourd'hui associé à 50%, a rejoint la société en 1990.

L'entreprise compte à ce jour 60 salariés et réalise un chiffre d'affaire de 1,3 M€.

Son activité porte notamment sur l'entretien quotidien de bâtiments professionnels, immeubles, les fins de chantier (nettoyage de vitres, remise en état)... Depuis 2 ans l'entreprise a diversifié son activité en proposant des prestations de dératisation, désinfection, ainsi que du petit entretien courant : changement d'ampoule, de poignées de porte...

Son marché, essentiellement local, se situe dans un rayon de 40 km autour de Cahors et la cible de clientèle est principalement constituée de professionnels et de syndicats de copropriété (industries, commerces, cabinets médicaux, ...).

La SARL fait porter le projet d'investissement immobilier à la SCI CMS dont M. Christophe SELLEN est actionnaire majoritaire à hauteur de 95%.

Dans le cadre de son projet de développement, outre des investissements matériels pour un montant total de 70 413,96 € pour lesquels l'entreprise a déposé un contrat croissance auprès de la Région Occitanie, la société LEBRE SELLEN NETTOYAGE, actuellement à l'étroit dans les locaux qu'elle occupe Avenue Anatole de Monzie à Cahors, a décidé d'investir dans l'achat d'un terrain et la construction d'un bâtiment situé sur la commune du Montat, lieu-dit Pech Biel.

Le bâtiment qu'elle occupe actuellement est de 160 m². Elle stocke également du matériel dans un garage de 45 m² avenue du Maquis à Cahors.

Le futur bâtiment offrira une surface de 135 m² sur deux niveaux, soit 270m², ainsi que 18 places de parking, un espace pour le parking des vélos et 1 place dédiée à la recharge d'un véhicule électrique. Il permettra aussi d'accueillir de nouveaux salariés dans de bonnes conditions de travail. L'emplacement retenu est stratégique tant pour la visibilité commerciale que pour le confort des salariés.

Les objectifs à 3 ans sont d'atteindre un CA d'1,6 M€ avec des embauches selon le type de chantiers (environ +10 Equivalents temps plein CDI) :

2020 : recrutement d'1 administratif

2021 : recrutement d'1 encadrant d'équipe

2020-2021-2022 : recrutement de 3 à 4 ETP par an sur l'activité de nettoyage.

C'est au titre de ce projet immobilier que le Grand Cahors est sollicité pour un financement.

L'assiette retenue pour le volet immobilier du projet s'élève à 567 296,66 € pour un budget total de 590 646,66 €. Le Grand Cahors interviendrait au travers de son règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise conformément à ses critères.

Le plan de financement serait le suivant :

Postes de dépense	Montant prévisionnel HT en €	Intervention du Grand Cahors (assiette retenue)	Co financement de la Région (assiette retenue)
Acquisition du Bâtiment	107 800,00	107 800,00	107 800,00
Honoraires liés à la conduite de projet	54 690,00	48 940,00	48 940,00
Construction	428 156,66	410 556,66	410 556,66
TOTAL nouveau Bâtiment	590 646,66	567 296,66	567 296,66
	Financement public :	68 075,60 (12% aide immobilier) Plafonné à 50 000 €	102 113,40 (18% Contrat Croissance) Plafonné à 75 000 €
Dépenses Matériel	113 203,94	//	113 203,94
TOTAL matériel	113 203,94	//	56 601,97 (50% Pass rebond)

Il est à noter que la Région intervient dans le co-financement du projet immobilier à hauteur de 75 000 € et participe à la modernisation de l'outil de production à hauteur de 56 601,97€.
J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'attribuer une subvention de 50 000 € à la SCI CMS pour la création de son bâtiment sur la commune du Montat ;
- b- D'attribuer cette subvention sur l'année 2020 ;
- c- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- d- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE